



**FOIRE AUX QUESTIONS
ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ LLCER
ANGLAIS / ANGLAIS, MONDE CONTEMPORAIN**

Mise à jour le 19 mars 2024 (*mises à jour en rouge*)

Textes de référence :

- Epreuve de l'enseignement de spécialité LLCER
<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special7/MENE2019311N.htm>
- Adaptation de l'épreuve de l'enseignement de spécialité LLCER
<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENE2121272N.htm>
- Grilles d'évaluation des épreuves terminales de spécialité LLCER
1ère : <https://eduscol.education.fr/document/53259/download>
Terminale : <https://eduscol.education.fr/document/53262/download>
- Programme limitatif pour l'enseignement de spécialité LLCER anglais en classe de première (2023-24 et 2024-25)
<https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo20/MENE2310266N>
- Programme limitatif pour l'enseignement de spécialité LLCER anglais en classe de terminale (2022-23 et 2023-24)
<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo18/MENE2207888N.htm>
- Epreuve de l'enseignement de spécialité LLCER non poursuivi en classe de terminale, pour les candidats individuels
<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special7/MENE2019489N.htm>
- Programme d'examen des épreuves terminales d'enseignement de spécialité des voies générale et technologique
<https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo36/MENE2323020N>
- Calendrier 2024 des épreuves du baccalauréat
<https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo36/MENE2324950N>
<https://siec.education.fr/candidats/agenda/examens/BCG/bac-general-eds-epreuves-orales-des-specialites-arts-et-llcer> (*le calendrier englobe les dates des oraux d'arts et de LLCER*)
- Grand oral : modification
<https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo36/MENE2323117N>



Documents d'accompagnement :

<https://eduscol.education.fr/1684/programmes-et-ressources-en-langues-litteratures-et-cultures-etrangees-et-regionales-voie-g>

1. EPREUVE ECRITE

Sur quelles parties du programme les élèves sont-ils évalués ?

A partir de la session 2024, les élèves sont évalués sur l'ensemble du programme de terminale.

Le sujet de l'épreuve écrite de l'enseignement de spécialité est-il national ?

Oui. Comme il s'agit d'une épreuve ponctuelle, le sujet est national et identique pour tous les candidats.

Où consulter les annales ?

L'ensemble des annales est consultable sur le portail anglais de l'académie : <https://anglais.ac-versailles.fr/Annales>, ainsi que sur Eduscol : <https://eduscol.education.fr/3067/annales-des-epreuves-du-baccalaureat>. Ces sujets ne proposent pas de corrigé ou de pistes de réponse qui risqueraient d'enfermer le correcteur dans des attentes trop précises.

Existe-il un corrigé national pour l'épreuve écrite ?

Non, l'épreuve écrite est évaluée en utilisant la grille publiée sur Eduscol <https://eduscol.education.fr/document/53262/download>. Une réunion d'entente sera organisée par l'inspection pour vous accompagner dans la correction de l'épreuve écrite.

En ce qui concerne l'usage du dictionnaire unilingue, les candidats auront-ils des dictionnaires à disposition dans la salle d'examen ou devront-ils apporter leur propre dictionnaire ?

L'usage du dictionnaire n'étant pas obligatoire, il appartient aux candidats d'apporter leur propre dictionnaire unilingue.

SYNTHÈSE

Quelle est la limite de mots acceptable pour la synthèse ?

« Pour être réussie, la synthèse doit offrir une vision d'ensemble, analytique, dynamique, claire, fidèle et précise du corpus, et permettre à une personne qui n'y aurait pas eu accès d'en comprendre les enjeux. »

<https://eduscol.education.fr/document/3407/download>

Il est donc important que la production soit concise et réponde à la consigne (500 mots



environ) bien qu'une légère marge soit tolérée. Une synthèse de 800-1000 mots n'offrira pas une vision synthétique.

Les guidages dans la consigne du sujet de synthèse peuvent-ils être utilisés comme problématique / plan ?

La consigne est là pour guider les élèves mais elle ne représente pas un plan à suivre nécessairement.

Comment arriver à une introduction avec présentation de la thématique, des documents, problématique et plan, qui n'excède pas les 250 mots ?

Dans une synthèse de 500 mots, l'introduction ne devrait pas dépasser les 100-150 mots. Pour cela, la présentation des documents se doit d'être concise et globale.

Quelle place donner aux citations dans la synthèse ?

Les citations ne doivent être ni trop longues, ni trop nombreuses, sous peine de réduire d'autant l'échantillon observable du niveau d'expression authentique du candidat.

ÉCRIT ARGUMENTATIF

Peut-il y avoir un écrit argumentatif également en LLCER anglais (non en AMC) ?

Oui, l'écrit argumentatif est une possibilité, en plus de la synthèse, pour l'épreuve écrite en LLCER anglais et anglais, monde contemporain.

L'écrit argumentatif remplace-t-il la synthèse ?

Non, si le sujet présente un écrit argumentatif, celui-ci vient compléter la synthèse. (500 mots environ pour l'ensemble des 2 exercices).

TRADUCTION – TRANSPOSITION

Comment noter la traduction si des élèves oublient des mots ?

Il ne s'agit pas d'un exercice de traduction universitaire et la traduction doit être évaluée dans sa globalité, en s'appuyant sur les critères de la grille d'évaluation.

Quels sont les attendus de la transposition ?

La transposition est une activité de médiation. Le candidat rend compte en français des idées principales d'un texte présent dans le dossier.

Quelle part donner aux faits et à l'interprétation du contenu dans la transposition ?

La transposition est un compte rendu des idées principales du document. L'interprétation n'a donc pas sa place dans la transposition.



2. EPREUVE ORALE

Quand auront lieu les oraux de spécialité ?

Les oraux de la session 2024 auront lieu du mercredi 22 mai au mardi 28 mai 2024, dans les académies de Versailles, Paris et Créteil.

L'épreuve orale ne porte-t-elle que sur le programme de Terminale ?

Non, les élèves présentent un dossier personnel composé de documents textuels et /ou iconographiques (étudiés ou non en classe) en lien avec une ou plusieurs thématiques de l'ensemble du programme du cycle terminal (1ère et terminale).

Quelles sont les modalités de l'épreuve orale ?

Les élèves présentent leur dossier personnel pendant 10 minutes, puis un temps d'interaction de 10 minutes a lieu avec l'examineur. Il n'y a pas de temps de préparation.

Un élève peut-il avoir la même présentation pour l'oral de spécialité et le grand oral ?

A partir de la session 2024, le format du grand oral est modifié : les élèves doivent désormais présenter une question pendant 10 minutes (au lieu de 5 minutes). Bien que la durée de la présentation soit la même que pour l'épreuve de spécialité, le contenu et les attendus sont différents. L'oral de spécialité, qui s'appuie sur un dossier personnel, vise à évaluer la capacité de l'élève à mettre en relation les documents sélectionnés et à justifier ses choix, alors que le grand oral vise à évaluer la prestation orale de l'élève, ainsi que sa capacité à développer une argumentation solide basée sur les connaissances acquises dans ses enseignements de spécialité.

Les élèves peuvent-ils disposer de notes pour leur présentation, ou doivent-ils simplement s'appuyer sur leur dossier ?

Non, les élèves ne peuvent pas disposer de notes pendant leur oral. Le seul support accepté est le dossier personnel de l'élève, qu'il/elle apporte en 2 exemplaires (un pour l'examineur et un qu'il/elle garde). Ce dossier n'est pas évalué, seule la prestation orale l'est.

En LLCER anglais, le dossier des élèves doit-il obligatoirement présenter un extrait d'une des œuvres complètes ?

En LLCER anglais, le dossier personnel des élèves doit contenir au moins une des œuvres intégrales étudiées au cours du cycle terminal, matérialisée par un extrait ou une illustration.

Comment est-ce que les élèves peuvent représenter l'œuvre intégrale qu'ils ont choisie (roman ou film) dans leur dossier personnel ?

Le BO indique qu'il s'agit de matérialiser l'œuvre « par un extrait ou une illustration », qu'il s'agisse d'une œuvre littéraire ou cinématographique.



En LLCER anglais, le document iconographique peut-il être un « graphique » (par exemple des statistiques) ?

Oui.

L'épreuve orale s'appuie « sur un dossier personnel présenté par le candidat ». Chaque élève d'un même groupe doit-il présenter un dossier différent de ses camarades ? Les élèves d'un même groupe peuvent-ils choisir un même objet d'étude parmi ceux abordés en classe ?

Même si plusieurs élèves choisissent une même thématique, un même axe ou un même objet d'étude, le texte réglementaire insiste sur le fait qu'il s'agit d'un dossier personnel, c'est-à-dire propre à chaque élève en fonction de ses choix. Le programme pour la classe de Terminale précise que « la constitution par les élèves d'un dossier dans lequel ils présentent des documents vus en classe et choisis par eux-mêmes en lien avec les thématiques du programme, fait partie de la démarche globale qui vise à encourager leur esprit d'initiative. »

Quel est le contenu de la partie « entretien » de l'épreuve ? Porte-t-elle uniquement sur le contenu du dossier, ou peut-elle déborder sur d'autres sujets ?

L'interaction doit permettre d'élucider certains points de la présentation, d'approfondir des idées, de les préciser, mais aussi d'élargir sur d'autres thématiques, d'autres sujets. La partie interaction ne doit pas donner lieu à une évaluation pointue de connaissances. La grille d'évaluation mentionne : « Peut interagir avec aisance et contribuer habilement à la construction de l'échange, y compris en exploitant des références (inter)culturelles ».

Le terme « problématique » n'apparaît pas dans les textes officiels. Cependant, le dossier doit-il répondre à une problématique ?

Il est attendu du candidat qu'il suive un fil conducteur dans une présentation organisée et dynamique du dossier qui ne se limite pas à une simple juxtaposition de documents.

Les candidats sont libres de construire et de présenter leur dossier comme ils le souhaitent afin de mettre en avant sa logique interne, de développer une argumentation et d'exposer un point de vue.

Il est attendu du candidat qu'il justifie des choix, une démarche, un parcours de lecture. Il s'agit de présenter un dossier composé de documents choisis par le candidat pour des raisons qu'il exposera : leur contenu, leur thématique, la manière spécifique dont ils l'illustrent, ce qui a interpellé l'élève, ce qu'il a particulièrement apprécié, découvert, l'articulation et la résonance particulière de ces documents entre eux, etc.

Que se passe-t-il si l'élève se présente à l'épreuve orale sans dossier personnel ?

L'examineur lui fournit trois documents de natures différentes en lien avec une thématique du cycle terminal. Le candidat ne dispose pas de temps de préparation.

3. FORMATION

Comment s'inscrire aux formations académiques sur l'enseignement de spécialité ?

Pour l'année 2023-24, le module de formation « Anglais – enseigner les spécialités LLCER » a déjà eu lieu. Vous pouvez néanmoins retrouver sur le portail académique un [webinaire](#) à ce sujet, ainsi qu'une [séquence d'apprentissage](#).

Pour l'année 2024-25, un nouveau parcours de formation « Enseigner la spécialité au cycle terminal » vous sera proposé. Il inclura 3 modules de formation afin de vous proposer un accompagnement plus complet :

- Travailler la langue en classe de spécialité
- Enseigner les spécialités LLCER anglais et AMC
- Préparer l'oral de spécialité et le grand oral

4. DIVERS

Si un candidat choisit de passer la spécialité LLCER au rattrapage (épreuve de contrôle ou de second groupe), quel est le format de l'épreuve ?

L'épreuve de contrôle consiste en un oral de 20 minutes. En début d'épreuve, le candidat découvre deux documents (image publicitaire, photographie, slogan, titre d'article de presse, etc.), sélectionnés par l'examineur. Ces documents se rapportent à l'une des thématiques au programme du cycle terminal. Le candidat choisit un document et dispose de 20 minutes pour organiser ses idées et préparer son propos. La prise de parole du candidat n'excède pas 10 minutes et sert d'amorce à une conversation conduite par l'examineur. Cette phase d'interaction n'excède pas 10 minutes.

En LLCER anglais, les œuvres complètes doivent-elles être incluses dans chacune de nos séquences ?

Il n'y a pas une seule manière de procéder. L'essentiel est d'avoir étudié 3 œuvres dont une filmique, en lien avec une des thématiques au programme.

Comment préconisez-vous de séquencer les lectures d'œuvres intégrales ? Une fois par semaine ou une session toutes les deux semaines ?

Plusieurs organisations sont possibles, c'est au choix du professeur, en fonction de sa progression annuelle et de ses objectifs.

Doit-on toujours demander aux élèves de faire un portfolio ?

Le portfolio est à distinguer du dossier personnel que l'élève constitue obligatoirement pour l'épreuve terminale. La composition d'un portfolio est une proposition de travail non obligatoire.



Pour les élèves abandonnant la spécialité en fin de 1ère, est-ce qu'une épreuve orale est bien maintenue ou est-ce que les notes de l'année compteront au contrôle continu uniquement ?

Les élèves abandonnant la spécialité en fin de 1ère sont évalués en contrôle continu uniquement.

Seuls les candidats individuels passent une épreuve orale, évaluée à l'aide de la grille publiée sur Eduscol <https://eduscol.education.fr/document/53259/download> : 10 minutes de présentation du dossier personnel portant sur l'une des deux thématiques au programme de 1ère, suivie de 10 minutes d'interaction avec l'examineur en anglais. Il n'y a pas de temps de préparation.

Pour 12 Angry Men, est-il possible de prendre un extrait du script du film ou de la pièce de théâtre de Réginald Rose ?

Il est tout à fait possible de matérialiser le film grâce à un extrait de son script. En revanche, la pièce de théâtre est une œuvre différente.